

# **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 8 FEVRIER 2016**

L'an deux mil seize, le lundi 8 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 2 février 2016, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : BASSET Thierry, ENSMINGER Sandrine, GAMOT Franck, GAMOT Jean-Claude, LALUE Jean-Bernard, MAZET Pascal, PRADERIE Marie, RIBATET Marie-Claude.

Absents excusés: GORSE Francis.

Absents : GRENIER Bernard, MAUD Jean-Christophe.

Marie PRADERIE est élue secrétaire de séance.

## **I - APPROBATION DU PROJET DE PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2015.**

Le projet du procès-verbal est approuvé en l'état à l'unanimité.

## **II – PREPARATION DU BUDGET 2016 : PROJETS DE TRAVAUX.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de préparer le budget pour l'année 2016. Il demande au Conseil de faire des propositions sur les dépenses d'investissement qui seront inscrites au budget :

- Création de la route de la zone artisanale
- Voirie communale
- Carrelage terrasse salle des fêtes
- Achat d'un défibrillateur
- Achat d'un radar pédagogique

## **III – DEVIS PONT DU CRA.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le sinistre du Pont du Cra et les informe que suite au passage de l'expert les travaux vont pouvoir débuter. Il indique au Conseil que le parapet se situant de l'autre côté de la route nécessiterai lui aussi d'être restauré. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a sollicité l'entreprise Guy sis Le Buisson de Cadouin pour l'établissement d'un devis. Après en avoir discuté, le Conseil Municipal charge le Maire de demander d'autres devis et propose que ce point soit étudié lors d'un prochain conseil municipal.

## **IV – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE.**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires ou de non titulaires territoriaux indisponibles ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe avait été recruté pour remplacer l'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe titulaire momentanément indisponible. Le contrat de cet agent arrive à échéance le 9 mars prochain.

L'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe ne réintégrant ses fonctions qu'à compter du 17 mai 2016, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat de l'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe pour la période du 10 mars 2016 au 31 mai 2016.

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoins des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles ;
- de charger le maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil ;
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

## **V – ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL.**

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2016.

## **VI – CONVENTION FOURRIERE ENTRE LA COMMUNE ET LA SPA.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est adhérente auprès de la SPA de Bergerac et que la convention annuelle arrive à terme.

Après avoir donné lecture de ladite convention, le conseil charge et autorise le Maire à signer cette convention.

## **VII – QUESTIONS DIVERSES.**

### **a) Ovalis 24.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier en date du 26 janvier dernier dans lequel le club de rugby remercie la municipalité pour le prêt de la salle des fêtes pour l'arbre de Noël.

### **b) Demande de subvention pour financer un séjour scolaire à l'étranger.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du lycée Pré de Cordy à Sarlat dans lequel une subvention pour un voyage scolaire est sollicitée, un élève habitant la commune de Monplaisant. Le conseil mandate le Maire pour connaître le nom de cet élève et se renseigner pour savoir s'il est bien domicilié sur la commune avant d'attribuer ou non cette subvention.

### **c) Bibliothèque :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la bibliothèque. Ce dernier est accompagné du bilan de l'année 2015. Par ailleurs l'association renouvelle sa demande de subvention communale pour l'année 2016. Le Conseil propose que cette demande soit étudiée au prochain conseil municipal lors de l'élaboration du budget 2016.

### **d) Défibrillateur.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a demandé des devis pour l'acquisition d'un défibrillateur. Ces derniers seront analysés au prochain conseil municipal lors de l'élaboration du budget 2016.

**Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.**